



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 54628

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les rémunérations accessoires des corps techniques de l'équipement, dont les modalités d'attribution sont précisées dans le décret n° 2000-136 du 8 février 2000. En fonction du lien entre le coefficient hiérarchique des rémunérations accessoires et le positionnement hiérarchique des corps et des grades, l'alignement des contrôleurs de travaux publics de l'Etat - premier niveau de grade du corps de catégorie B - doit logiquement se faire sur le coefficient de 10,5 des assistants techniques des TPE, eux aussi au premier niveau de grade du corps de catégorie B. Or une inégalité se manifeste notamment lorsque des contrôleurs occupent des postes ou interviennent pour faire face à des situations d'urgence ; il semblerait qu'ils fassent l'objet d'une discrimination puisqu'ils perçoivent 3 points de moins de coefficient hiérarchique de l'indemnité spécifique de service. Une autre inégalité apparaît entre les contrôleurs et les contrôleurs principaux des TPE, puisque les premiers - second niveau de grade - ne sont pas indemnisés des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de leurs obligations statutaires de service. Au regard de ces différents éléments, elle lui demande donc dans quelle mesure une large réflexion peut être initiée sur le statut des contrôleurs de travaux publics de l'Etat, pour tenter de remédier à certains dysfonctionnements présents.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. C'est ainsi qu'il a demandé à ce qu'une réflexion sur l'évolution des métiers des contrôleurs, et de leurs carrières, soit engagée dans le cadre d'un groupe de travail présidé par un membre du conseil général des ponts et chaussées. Ce groupe de travail, qui a d'ores et déjà engagé ses travaux, devrait être en mesure de faire ses premières propositions au directeur du personnel et des services courant 2001. Le ministre restera très attentif au déroulement de ce processus qui doit déboucher sur un projet professionnel pour ce corps d'encadrement.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54628

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6818

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 823